



Abonnement EDF et eau dans les charges

Par **Laurent 971**, le **21/07/2014** à **11:07**

Bonjour

Mon propriétaire et moi avons rédigé un bail de location en meublé, mais il s'avère que n'ayant pas pu bénéficier de tous les meubles ni d'un contrat rédigé correctement, il s'agirait en fait d'un bail de droit commun soumis à la loi de 1989 sur les baux.

Rien de bien grave en soi.

Cependant je payais une provision de charges pour le meublé régularisable en août 2014.

Comme j'ai entendu rester plus longtemps, j'ai donné mon préavis pour le 20 septembre 2014. Mon propriétaire me demande alors de prendre les abonnements eau et électricité à mon nom si c'est un bail de droit commun.

A-t-il le droit de résilier l'abonnement à son nom comme il entend le faire? Surtout qu'il ne reste que deux mois... Et que c'est plus coûteux pour moi?

Merci de vos réponses